Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-22_7_115-DE

SAINT-AVÉ
SANT-TEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, M. Ronan DANIEL, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Laurent MORIN, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Samuel POTIER DE COURCY

Absents excusés :

- Mme Noëlle FABRE MADEC a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- Mme Sophie MAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
- M. Henri DE FRANCESCHI a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Mickaël STEPHAN

Date de convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 24
  - Votants : 32

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

BORDEREAU N° 22
(2025/7/115) – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
RAPPORTEUR : ANDRE BELLEGUIC

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-22_7_115-DE

Conformément à l'article L313-1 du code la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, au regard des réinscriptions des élèves pour la rentrée scolaire 2025/2026, il y a lieu de modifier certains postes d'assistants d'enseignement artistique de l'école de musique.

Par ailleurs, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs suite à des réorganisations, à des départs de la collectivité et à des recrutements sur des grades différents pour les remplacer.

Enfin, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude des attachés et conformément au tableau des emplois, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'attaché. La suppression de son poste initial sera proposée à l'issue de sa période de stage de 6 mois.

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique,

VU la délibération n° 2025/5/81 du 2 octobre 2025 relative à la modification du tableau des effectifs,

VU l'avis favorable émis par le comité social territorial en date du 17 décembre 2025,

Le conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Finances, ressources humaines, affaires générales »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article unique : **MODIFIE** le tableau des effectifs comme suit :

- Filière culturelle :

A compter du 1er janvier 2026

Postes à supprimer	**Discipline/missions**	***Postes à créer au conseil municipal du 17 décembre 2025***	**Discipline/missions**
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 5h45/20h	*Piano et ensemble*	*Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 5h/20h*	*Piano et ensemble*
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 6h00/20h	*Formation musicale-découverte*	*Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 7h15/20h*	*Formation musicale-découverte, éveil*
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 7h05/20h	*Violon-éveil-ensemble*	*Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 5h40/20h*	*Violon et ensemble*
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 3h45/20h	Harpe, éveil musical, découverte	*Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe TNC 4h05/20h*	*Harpe, éveil musical, découverte, ensemble*

- Filière administrative :

Au 1er janvier 2026

- Création d'un poste d'attaché à temps complet
- Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-22_7_115-DE

- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet

Au 1er mars 2026

- Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet

Au 1er avril 2026

- Création d'un poste d'attaché à temps complet

Au 1er août 2026

- Suppression d'un poste de rédacteur à temps complet

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 18 décembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVE 56890